

Autoroute A355
Grand Contournement Ouest de Strasbourg

**Dossier d'enquête préalable à la déclaration
d'utilité publique et de mise en compatibilité
des Plans Locaux d'Urbanisme**

Tome 1/3

Glossaire

Glossaire

Les mots, notions et acronymes (ou sigles) expliqués dans le présent glossaire sont signalés dans les textes du dossier au moyen d'une astérisque (*).

A -----

ABF : Architecte des Bâtiments de France.

Acroléine : aldéhyde éthylénique obtenu par déshydratation de la glycérine, liquide volatil et suffocant. Est présent dans les gaz d'échappement des moteurs automobiles.

ADA : Agence de Développement de l'Alsace.

ADIRA : Association pour le Développement Industriel de la Région Alsace.

AEP : Alimentation en Eau Potable.

Alluvions : dépôt de sédiments souvent riches abandonnés par un cours d'eau quand le débit ou, le plus souvent, la pente sont devenus insuffisants.

Aménité : agrément d'un lieu et importance des fonctions sociales jouées par ce lieu.

Amphibiens : autre nom des batraciens ou grenouilles.

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée.

APA : Avant-Projet Autoroutier.

APS : Avant-Projet Sommaire.

Aquifère : Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurée) et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage,...).

ASPA : Association de Surveillance de la Pollution de l'Air en Alsace.

Avifaune : ensemble des oiseaux.

B -----

BAU : Bande d'Arrêt d'Urgence. Bande revêtue, généralement de la largeur d'une voie, contiguë à la chaussée et au même niveau, pouvant être utilisée par les véhicules en difficulté ou en cas d'obstruction de la chaussée.

BDD : Bande Dérasée de Droite. Zone dégagée de tout obstacle, appartenant à l'accotement.

BDG : Bande Dérasée de Gauche. Zone dégagée de tout obstacle, située à gauche des chaussées unidirectionnelles.

Berme : partie non roulable de l'accotement.

Brème : poisson d'eau douce.

Biocénose : Totalité des êtres vivants (animaux et végétaux) qui vivent dans les mêmes conditions de milieu et dans un espace donné.

Bretelle : connexion d'un échangeur ou, d'une façon plus générale, chaussée qui relie deux routes à niveaux différents ou deux routes parallèles et par laquelle les véhicules peuvent entrer sur une chaussée déterminée ou la quitter.

Bryophytes : groupe de végétaux de petite taille, comprenant notamment les mousses.

C -----

Cadastre des émissions ou immission : Représentation spatiale (carte) des émissions ou immissions.

CAHR : Comité d'Action économique du Haut-Rhin.

Céphalée : Désigne toute douleur localisée à la tête

CET : Centre d'Enfouissement Technique pour la mise en dépôt des déchets.

CETE : Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement.

Chablis : Bois abattu par le vent ou tombé par vétusté.

Champ d'expansion des crues : Surface sur laquelle l'eau va s'introduire lors d'une crue.

Coléoptères : ordre d'insectes comprenant notamment les coccinelles, doryphores, etc.

Collectrice : dans un échangeur, voie collatérale auxiliaire, séparée de la chaussée principale par un terre-plein, qui recueille les courants de circulation venant de la bretelle (entrant) et de l'axe principal (sortant) puis les redistribue.

Concessionnaire : société titulaire d'une concession en vertu de laquelle elle est chargée, dans le cas d'une autoroute, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure.

Cône de déjection : cône formé par les alluvions déposées par un cours d'eau.

Côtière : Relief de type colline présentant une crête linéaire.

COV : Composés Organiques Volatils, présents dans les carburants routiers et libérés par évaporation ou lors de la combustion.

Covoiturage : utilisation en commun d'une voiture particulière

COVNM : Composé Organique Volatile Non Méthanique. Sous ensemble des COV sans composé méthanique.

Crapauduc : ouvrage de franchissement d'une infrastructure aménageant la traversée pour les batraciens.

Crue centennale : Crue dont la probabilité d'occurrence est d'une fois par siècle.

CSA : Conservatoire des Sites d'Alsace. Organisme chargé de la gestion et de la conservation de site d'intérêt environnemental en Alsace.

Cuesta : dans une région de structure faiblement inclinée où alternent couches dures et couches tendres, forme de relief caractérisée par un talus à profil concave en pente raide et par un plateau doucement incliné en sens inverse.

CUS : Communauté Urbaine de Strasbourg.

Cyprinidés : famille de poissons vivant pour la plupart en eau douce (ablette, barbeau, brème, carpe, etc.).

D -----

Dalot : petit aqueduc en maçonnerie pratiqué dans un remblai* pour l'écoulement des eaux.

DBO₅ : Demande Biochimique en Oxygène.

DCO : Demande Chimique en Oxygène.

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

DDE : Direction Départementale de l'Équipement.

Déblai(s) : volume de terre excavé pour permettre le passage de la route en dessous du niveau du terrain naturel.

Déclivité : inclinaison longitudinale d'une route comprenant les pentes et les rampes.

Dévers : pente transversale de la chaussée servant à permettre l'écoulement des eaux de ruissellement ou à compenser la force centrifuge dans les virages.

Diffuseur : échangeur assurant les liaisons entre l'autoroute et le réseau non autoroutier.

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement.

DJE : L'exposition d'un individu à un polluant par ingestion se traduit par une Dose Journalière d'Exposition (DJE), c'est-à-dire la concentration du polluant ingéré par l'individu. Le calcul des DJE est basé sur les concentrations en polluants dans les sols et la chaîne alimentaire et sur des scénarii majorants de consommation alimentaire, ainsi que le poids corporel des cibles. Les DJE s'expriment en mg/kg/j.

DJT : Dose Journalière Tolérable. Les DJT correspondent aux Valeurs Toxicologiques de Référence (cf. VTR) pour les polluants à seuil ou non cancérogènes. Les DJT s'expriment en mg/kg/j.

DOG : Document d'Orientations Générales. Élément constitutif d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) présentant les grandes orientations en terme de projets d'aménagement sur le territoire.

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles.

DRE : Direction Régionale de l'Équipement.

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche.

DUP : Déclaration d'utilité publique. La DUP serait prononcée, dans le cas du Grand Contournement Ouest, par le Ministre de l'Équipement, en fonction de l'avis émis par la commission d'enquête et après instruction du Conseil d'Etat.

DVA : Dossier de Voirie d'Agglomération. Procédures associant les services de l'Etat et des collectivités locales dans le but de constituer un cadre de réflexion et de dialogue pour l'élaboration d'un schéma à long terme des voiries structurantes d'une agglomération et de la répartition des domanialités.

E -----

Echange : voir « trafic d'échange ».

Echangeur : carrefour dénivelé assurant une (ou des) liaison(s) entre plusieurs infrastructures routières.

Embâcle : obstruction d'un cours d'eau par une cause quelconque, le plus souvent par des végétaux (tronc d'arbres morts ou abattus par exemple).

Emergence : L'émergence acoustique du projet routier est définie comme la différence entre le niveau sonore incluant toutes les sources présentes, y compris le projet routier, et le niveau sonore incluant toutes les sources sonores hormis le projet routier. Il est communément admis qu'une émergence inférieure à 2 dB(A) n'est pas perceptible

Emprise : totalité des terrains sur lesquels se trouvent la route et ses dépendances.

Entomofaune : Faune constituée par tous les insectes.

ERI : Dans le cas de l'ingestion d'un polluant sans seuil ou cancérigène, on évalue le risque d'effet sur la santé en calculant un Excès de Risque Individuel ERI.

ERU : L'effet cancérigène d'une substance sans seuil est exprimé par la notion d'Excès de Risque Unitaire. Par ingestion, on parle d'ERU_o. Elle exprime la relation entre le niveau d'exposition chez l'homme et la probabilité de développer l'effet. Défini à partir d'études épidémiologiques ou animales, l'ERU_o s'exprime comme l'inverse d'une dose d'exposition en (mg/kg/j)⁻¹.

ETM : Élément Trace Métallique.

Eutrophisation : accumulation, à température élevée, de débris organiques putrescibles dans les eaux stagnantes, provoquant la désoxygénation des eaux profondes et pouvant conduire à la mort des espèces animales.

EVP : Equivalent Vingt Pieds. Unité de mesure du transport de marchandises par conteneurs.

F -----

Ferroutage : Transport combiné rail-route dans lequel une partie du moyen routier (remorque ou train routier complet) est acheminé sur des wagons spéciaux.

Frayère : zone de reproduction des poissons.

Fuseau : bande d'étude d'une infrastructure dans lequel s'inscrit ultérieurement le tracé définitif.

G -----

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

GBA : Glissière en Béton Armé.

GCO : Grand Contournement Ouest (de Strasbourg).

Giratoire : carrefour comportant un îlot central en principe circulaire, de dimensions suffisantes pour permettre la giration des poids lourds.

Graves : Matériaux concassés servant dans la réalisation des corps de chaussée.

Gutenberg : programme d'exploitation coordonnée du réseau routier de l'agglomération strasbourgeoise dont le nom signifie Gestion Unifiée du Trafic Englobant StrasBourg Et sa RÉGion.

H -----

Hafraba : Nom commun de l'autoroute allemande A5 reliant HAmBourg / FRAnckfurt et BAle.

Halieutique : qualifie toutes les activités relevant de la pêche sous toutes ses formes, professionnelle ou de loisirs, en eau douce ou salée.

HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.

Horst : compartiment soulevé entre des failles.

Hydromorphe : Terme général désignant les sols qui se forment dans des conditions de mauvais drainage, dans des marais, les marécages, les zones où l'eau converge par infiltration, ou les bas fonds.

Hygrophiles : plantes qui aiment l'humidité se trouvant donc en milieux humides.

Heures.kilomètres : Mesure intégrale d'un temps passé sur un réseau de transport comme produit de la longueur des sections de routes par une durée (d'encombrement par exemple).

I -----

IBGN : Indice Biologique Global Normalisé.

ICPE : Installation classée au titre de la protection de l'environnement.

Ichtyologique : propre, relatif aux poissons.

ICTAAL : Instruction sur les Conditions techniques d'Aménagement des autoroutes de liaison. Elle définit les normes à appliquer en matière de conception technique des autoroutes en France.

Immission : concentration résultante de polluants dans l'air ambiant (après émissions et diffusion).

IMMOS : abréviation pour « immobilisations ».

INTERREG : initiative de la Commission européenne destiné à favoriser la coopération transeuropéenne, notamment dans les zones transfrontalières, par le financement de projets.

IPP : Indice d'exposition de la Population à la Pollution. Résulte du produit de la population exposée par le niveau de la pollution.

IR : Dans le cas de l'ingestion d'un polluant à seuil ou non cancérigène, on évalue le risque d'effet sur la santé en calculant un indice de risque IR.

Isophone : Ligne unissant les points de même intensité de bruit.

J -----

K -----

L -----

LAmax : niveau de bruit instantané maximum.

Lehm : limon argileux pauvre en calcaire ou sans calcaire, produit par la décalcarisation du loess.

LGV : Ligne à Grande Vitesse.

Loess : variété de limon, d'origine éolienne, très fertile.

Loi de Gumbel : loi statistique utilisée en hydraulique.

LOTI : Loi d'Orientation des Transports Intérieurs.

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux.

M -----

Méplat : partie relativement plane d'une chose.

MES : Matières En Suspension.

Mésafaune : faune de taille moyenne.

Méthode d'interprétation géostatique de krigage : interpolation linéaire d'une décroissance exponentielle. Méthode utilisée notamment dans les études de dispersion des polluants. Voir E10.2.2 pour plus de détail.

Migrant alternant : Actif employé dans une commune différente de sa commune de résidence.

N -----

Natura 2000 : réseau écologique européen de préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces identifiés pour leur rareté ou leur fragilité.

Nœud autoroutier : échangeur assurant les liaisons entre plusieurs autoroutes.

O -----

OA : Ouvrage d'Art.

OH : Ouvrage Hydraulique.

Oligocène : Epoque géologique de l'ère tertiaire (env 70 millions d'années) qui succède à l'éocène. S'applique par extension au terrain formé à cette période.

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, en charge notamment de la protection de la faune sauvage et des espèces protégées.

ONF : Office National des Forêts.

ORTA : Observatoire Régional des Transports en Alsace.

Osmoderme : insecte coléoptère* appelé également « pique-prune ».

Ouvrage de décharge : ouvrage hydraulique ayant pour vocation de permettre l'écoulement des eaux en cas de crue. En temps normal, il n'y a pas d'écoulements dans l'ouvrage.

Ouvrage de ressuyage : ouvrage de décharge correspondant à une circulation d'eau à contre courant du flot principal de crue. Est notamment nécessaire dans des configurations « en impasse » pour limiter

l'exhaussement du niveau des eaux en offrant une échappatoire vers d'autres zones.

P -----

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Élément constitutif des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) exposant les projets de développement sur le territoire et leurs incidences.

PDU : Plan de Déplacement Urbain. Cadre établi en 1982 par la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ayant comme objectif principal de « permettre une utilisation plus rationnelle de la voiture et assurer la bonne insertion des piétons, des véhicules à deux roues et des transports en commun ».

PEB : Plan d'Exposition au Bruit. Document de planification et d'information établi aux abords d'un aéroport.

Pédologie : étude des sols et notamment de ses caractères chimiques, physiques et biologiques, ainsi que de leur évolution et de leur répartition.

PK : point kilométrique.

Phytocoenotique : analyse de l'ensemble des groupements végétaux constituant une biocénose.

PLU : Plan Local d'Urbanisme, document de planification de l'usage du sol communal, remplaçant les POS selon la nouvelle terminologie résultant de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

POS : Plan d'Occupation des Sols. Ensemble de documents d'urbanisme qui fixent et détaillent les conditions d'affectation et d'utilisation des sols pour un territoire déterminé, généralement communal.

PPA : plan de protection de l'atmosphère

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Profil en long : coupe longitudinale sur laquelle sont reportées les valeurs des pentes et des rampes, ainsi que les rayons des sommets des côtes et des points bas.

Profil en travers : coupe transversale d'une route perpendiculairement à son axe longitudinal.

Protéinurie : Augmentation accrue des protéines dans l'urine.

Q -----

R -----

Ratio de danger : Il est admis qu'il existe, pour les effets non cancérogènes chroniques et aigus des polluants inhalés par un individu, un seuil de toxicité appelé Ratio de Danger.

Remblai(s) : volume de terre apporté pour combler ou relever le terrain naturel.

Ried : plaine d'inondation, notion proche de celle de champ d'expansion des crues.

Ripisylve : Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau et des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotone) ; elles sont constituées de peuplements particuliers de fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, ...).

RFF : réseau ferré de France.

RGP : Recensement Général de la Population. Enquête réalisée régulièrement par l'INSEE et visant à dénombrer et mieux connaître la population Française.

S -----

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SAGEECE : Schéma d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eau.

SAU : Surface Agricole Utile.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale. Les Scots sont les nouveaux cadres de planification à long terme remplaçant les SDAU.

SCOTERS : Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, document prospectif de planification à l'échelle d'une agglomération, correspondant désormais au SCOT selon la nouvelle terminologie résultant de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

SDER : Schéma Directeur d'Exploitation de la Route.

Section courante : section d'autoroute comprise entre deux échangeurs consécutifs.

SETRA : Service Technique d'Etude des Routes et Autoroutes. Service du Ministère de l'Équipement en charge de la définition des règles de l'art en matière de conception routière et autoroutière.

Seveso (directive) : directive européenne demandant aux Etats membres et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

SIC : Site d'Intérêt Communautaire.

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

SNCF : Société nationale des Chemins de Fer français

Solidarités paysagères : interactions fortes entre les entités du paysages qui les rendent sensibles à une fragmentation ou une séparation.

Sous-traitance automobile : les équipementiers fabriquent des systèmes ou des ensembles assurant une fonction automobile, les sous-traitants de rang 1 fournissent des pièces ou des composants aux équipementiers ; les sous-traitants de rang 2 fournissent des pièces ou des composants aux sous-traitants de rang 1.

SPAD : Synthèse des Perspectives d'Aménagement de Développement.

STEP : STation d'EPuration.

Stolon : tige provenant d'un bourgeon axillaire, qui croît couché sur le sol et s'enracine en produisant de nouveaux individus.

SSCT : Schéma multimodaux de Services Collectifs de transport.

T - U -----

Taxonomique : Théorie et pratique de la classification des organismes. Partie de la systématique, étude des catégories d'organismes et de leur diversité.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs définis au sens du bureau international du travail (B.I.T.) et la population active totale. Les chômeurs au sens du B.I.T. sont des personnes en âge de travailler (>15 ans) qui sont sans emploi, qui sont disponibles dans les 15 jours pour prendre un emploi et qui cherchent activement un emploi.

Télépéage : Acquiescement ou enregistrement du péage par un dispositif automatique sans intervention manuelle, ni de l'opérateur, ni de l'utilisateur, et éventuellement sans arrêt du véhicule.

Têtard (conduite en) : taille des arbres qui consiste à supprimer leur cime de façon à favoriser le développement des repousses supérieures. Cette taille se pratique notamment sur les saules.

Thalweg : ligne de plus grande pente d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les eaux.

TPC : Terre-Plein Central.

Trafic d'échange (avec la CUS) : trafic dont l'origine ou la destination est en dehors de la C.U.S.

Trafic de transit (à travers la CUS) : est le trafic dont l'origine et la destination sont en dehors de la C.U.S.

Trafic interne : est le trafic dont l'origine et la destination sont dans la C.U.S.

TRAPIL : Société des transports pétroliers par pipeline.

TRG : Transport Routier Guidé. Projet de développement d'un transport collectif en site propre sur l'axe de la RN4 à l'ouest de Strasbourg porté par le Conseil Général du Bas-Rhin. (Cf D.3.)

Ubiquiste : qui a la propriété d'occuper tous les lieux de l'espace en même temps. (Omniprésent).

V -----

Vasard : fond de vase mêlée de sable.

VLIO : Voie de Liaison Interquartiers Ouest. Projet de desserte urbaine transversale des quartiers ouest de Strasbourg porté par le Conseil Général du Bas-Rhin. (cf D.3.)

VNF : Voies Navigables de France.

Voie d'entrecroisement : voie latérale supplémentaire d'une chaussée principale, reliant une entrée et une sortie successives et rapprochées, destinées à faciliter l'entrecroisement des courants de circulation qui s'insèrent et déboîtent concomitamment.

VRPV : Voie Rapide du Piémont des Vosges : autoroute A35 reliant Strasbourg à Sélestat.

VRU : Voies Rapides Urbaines. Routes à chaussées séparées, en zone urbanisée, comportant généralement des points d'échanges dénivelés rapprochés, et sur lesquelles les vitesses autorisées peuvent être supérieures aux vitesses traditionnelles pratiquées en agglomération.

VTR : Valeur Toxicologique de Référence. Appellation générique regroupant tous les types d'indices toxicologiques qui permettent d'établir une relation entre une dose et un effet (toxique à seuil d'effet) ou entre une dose et une probabilité d'effet (toxique sans seuil d'effet). Les VTR sont établies par des instances internationales (l'OMS par exemple) ou des structures nationales.

Glossaire

W - X - Y -----

Z -----

ZICO : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux.

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.